

ARRONDISSEMENT
DE
MONTAUBAN
Mairie
82130 LAFRANCAISE

Centre Communal d'Action Sociale de Lafrançaise

Délibération n° 5

Objet : Création emploi
contractuel

Date de convocation

18 juin 2024

Date d'affichage

18 juin 2024

Nombre de membres en
exercice :

17

Nombre de présents :

10

Nombre de votants :

13

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours en
annulation devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2
mois à compter de sa notification
ou de sa publication

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt quatre
Le 25 juin à 18 h 30

Le Conseil d'Administration, dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de
ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL.

Etaient présents : M. Thierry DELBREIL, Mme Colette VERDOUX, M. Alain
BELLICCHI, Mme Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Jean-
Pierre ANGLAS, Mme Nicole ROUMAT, Mme Josiane BYL, Mme Ida
PANTAROTTO, M. Fernand MORA, membres en exercice.

Procurations :

Mme Anne BENAICHE a donné procuration à Mme Colette VERDOUX.
Mme Emmanuelle ANTICH a donné procuration à M. Thierry DELBREIL.
M. Bruno PEGAS a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents Excusés : Mme Monique GAYET, Mme Pauline SEILHAN, M.
Pierrick THOMAS, Mme Christine VANCAUTER.

Mme Marie-Laurence PUJOL a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration
qu'afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
aux services soins et hôtellerie de l'Ehpad « Résidence du Lac », lié à
l'extension de capacité de l'établissement, il conviendrait de créer les emplois
suivants :

Période	Nbre emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1 ^{er} septembre 2024 Au 31 août 2025	1	Aide-soignant classe normale	Aide- soignant	35 heures

La rémunération de ces emplois sera calculée sur la grille du grade correspondant et
pourra être complétée par le régime indemnitaire en vigueur.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;
CHARGENT le Président, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement des
agents, et signer les contrats et les éventuels avenants ;
DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes des agents
nommés dans les emplois sont disponibles et sont inscrits au budget de la collectivité (Résidence
du Lac) aux articles et chapitres prévus à cet effet de l'année en cours.

- A D O P T E E -



Le Président

T. DELBREIL

La Secrétaire

Marie-Laurence PUJOL